

Prof André Mbata à la Majorité présidentielle (MP) et aux “Tambourinaires du pouvoir” kabiliste:

Cessez de rêver, il n’y aura pas de référendum constitutionnel pour accorder un troisième mandat au Président Kabila

Il est le constitutionnaliste congolais le mieux connu dans le pays et en dehors des frontières nationales non seulement à cause des enseignements qu’il donne dans plusieurs universités, mais aussi et surtout pour avoir contribué à donner le coup fatal qui avait envoyé la MP au tapis après qu’il ait relevé les “hérésies” dans le livre de son collègue Prof Evariste Boshab qui était intitulé *Entre la révision constitutionnelle et l’inanition de la Nation*. Ce livre commandé et financé par le gouvernement préparait le terrain pour une révision de l’Article 220 de la Constitution afin de donner à Joseph Kabila une présidence à vie ou à durée indéterminée.

La MP était certes battue KO, mais elle n’avait pas abandonné pour autant. Enivrée récemment par sa “pêche miraculeuse” dans la “marre des opposants” où elle a réussi facilement à débaucher certains vrais-faux membres du Rassemblement et du Front pour le respect de la Constitution alors que la fameuse Opposition signataire de l’Accord de la Cité de l’Union Africaine était déjà bien en poche, la MP a finalement levé l’option d’un référendum en vue de faire sauter l’Article 220 de la Constitution. La décision aurait été formellement prise lors de la réunion de son Bureau politique tenue à Kinshasa le 13 mai 2017 et au cours de laquelle, comme à l’apogée du MPR, Parti Etat, “la fidélité sans faille au Chef de l’Etat” comme règle de discipline a été rappelée aux membres de ce groupe que Laurent-Désiré Kabila aurait qualifié de “conglomérat d’aventuriers”. L’annonce en a été faite sur tous les médias par Alain Atundu Liongo, l’ancien chef des services de sécurité de Mobutu devenu porte-parole de la MP par la magie de la “Révolution de la Modernité”.

Moins de 48 h après, pour confirmer que Mr Atundu ne faisait qu’exprimer la position de la MP et du Président Kabila, Autorité morale de la MP et initiateur du Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD), comme dans le jeu de relais, c’est le tour de Me Célestin Tunda ya Kasenda de se donner une tribune pour repercuter la nouvelle dans un article publié par *Forum des As* et relayé par *7 sur 7* dans leurs éditions du lundi 15 mai 2017 sur la politique africaine du Président français Emmanuel Macron. Me Célestin Tunda, cet ancien vice-ministre de Kabila et collègue de promotion du Prof Evariste Boshab, est licencié en droit de la Faculté de Droit de l’Université de Kinshasa, mais nul ne sait quelle université ou académie lui avait otroyé un diplôme de “spécialiste en géopolitique” comme il se présente. Par ailleurs, comme tous les traîtres pudiques de la Nation qui se voilent le visage, il se cache ou il a bien honte de mentionner qu’il est aussi le Secrétaire général adjoint du PPRD en charge des questions politiques et relations extérieures. Il conclut son article par cette confession:

La mise en œuvre de l’Accord de la saint Sylvestre nous a révélé clairement que le Raïs Joseph Kabila ne pourra pas abandonner la gestion du pays du jour au lendemain de n’importe quelle manière. Sinon ce serait l’embrasement généralisé du pays. En conséquence, il faut se préparer à booster une autre dynamique. Le Rwanda de Paul Kagame ainsi que le Congo de Sassou Nguessou ont réussi pacifiquement leur virage.

Il est donc clair pour ceux qui étaient encore trop naïfs pour ne pas le croire que le Roi Kabila ne veut pas de la mise en oeuvre de l'Accord de la Saint Sylvestre ainsi qu'il l'a "révélé" (à sa MP et au monde entier) suivant les mots utilisés par Me Tunda lui-même. Très bien placé parce qu'étant la troisième personnalité du parti présidentiel (PPRD), Me Tunda nous apprend que contrairement au discours officiel, Joseph Kabila n'est pas favorable aux élections et cherche par contre à se cramponner au pouvoir par le recours au référendum comme Paul Kagame au Rwanda et Sassou Nguesso au Congo.

Interrogé lundi après-midi alors qu'il venait d'arriver pour une conférence à Maputo au Mozambique, Prof André Mbata n'a pas été prolix dans sa réponse qu'il a donnée sur un ton ferme et convaincu comme à son habitude:

Que ces messieurs et dames de la MP cessent de rêver. Il n'y aura pas d' "inanition de la Nation" par référendum constitutionnel sur l'article 220 pour consacrer une monarchie présidentielle. Le compte à rebours a commencé. Cette MP dont vous entendez parler et qui vous donne l'impression d'être forte et soudée derrière son Autorité Morale ne sera plus. Si vous m'appelez le 15 mai 2018, un nouveau Président de la République aura déjà passé plusieurs semaines comme chef de l'Etat congolais au Palais de la Nation.

Considérant "*depuis fortement entamées les réserves de ses connaissances en droit*", Prof André Mbata a souhaité que Me Célestin Tunda ya Kasende qui a étudié le droit public international puisse se recycler pour se faire une bonne interprétation du Titre VII, spécialement les Articles 218 et 220 de la Constitution. Prof Mbata a tenu à rappeler ce qu'il n'a cessé de dire depuis juin 2013:

Le référendum n'est possible que sur les matières révisables et non pas sur celles qui sont implicitement ou expressément intangibles comme la forme républicaine de l'Etat, le principe du suffrage universel, la forme représentative du Gouvernement, l'indépendance du pouvoir judiciaire, le pluralisme politique et syndical ainsi que le nombre (deux) et la durée (cinq ans) du mandat du Président de la République qui sont verrouillées par l'Article 220 de la Constitution.

Ainsi, par exemple, de même que le référendum est exclu pour une matière comme la forme républicaine de l'Etat, qu'on ne peut pas aller au référendum pour ré-établir l'esclavage, supprimer les droits et libertés des citoyens ou renoncer à l'indépendance du pays, aucun référendum constitutionnel ne peut non plus porter sur le nombre et la durée du mandat du Président de la République qui n'a donc pas d'autre choix que de dégager au terme de son second mandat.

La MP et ses juristes ont intérêt à apprendre ou à reapprendre les fondamentaux du droit constitutionnel congolais en vigueur au lieu de se fier aux nombreux aventuriers, affairistes, retraités ou ménopausés intellectuels qui se recrutent dans ses rangs ou à l'étranger comme Didier Maus. L'Autorité Morale qui avait déclaré ne pas avoir dans son entourage (PPRD et MP) dix personnes compétentes pour développer le Congo se moque bien de leurs gesticulations et prépare déjà sa vie après la présidence en sanchant que le peuple congolais est résolument debout pour contrer tout coup d'Etat contre la Constitution. Il ne fléchira pas tant que la première alternance démocratique ne se sera opérée en RDC.

Propos recueillis par Ibrahim Seck